



Réf : CM/YC/GLG/ KM
Tel : 01.64.79.31.02
E mail : katia.montagu@fdsea77.fr
www.fdsea77.fr

Monsieur Lionel BEFFRE
Préfet de Seine-et-Marne
12 rue des Saints-Pères
77000 MELUN

Objet : inquiétude sur la situation des dégâts de gibiers

Monsieur le Préfet,

Depuis plusieurs années, les dégâts et les populations de sangliers ne sont plus maîtrisés sur notre département. Si votre administration, appuyée par la profession agricole, a souhaité durcir la réglementation sur la chasse du sanglier dans le cadre du schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC), dans les faits nous sommes loin des objectifs affichés.

Après plusieurs années de hausse de prélèvements pour atteindre un pic de 17 000 sangliers et 1100 hectares de dégâts aux cultures, nous assistons à de légères baisses avec plus de 800 ha de dégâts et 14 000 sangliers prélevés en 2021, les données sont encore incomplètes, mais bien loin des 500 ha et 10 000 sangliers inscrits dans les objectifs du SDGC.

Suite au conseil d'administration de la FDSEA77, qui s'est tenu ce mardi 8 mars 2022, les administrateurs nous ont fait part de nombreux dysfonctionnements sur le respect du schéma départemental cynégétique, dans les points noirs et rouges. Un nombre important de détenteurs de droit de chasse ne vous ont pas envoyé leur compte-rendu de prélèvements et n'ont pas réalisé les quatre battues obligatoires durant l'hiver comme l'arrêté préfectoral les y obligeait. D'autres ont enfreint l'interdiction d'agrainage en période de chasse.

Nous sommes particulièrement inquiets au regard du contexte mondial avec des prix très élevés des produits agricoles une absence totale de fruits forestiers, qui conduiront inévitablement à une baisse voire un arrêt de l'agrainage dissuasif de printemps. De plus, nous constatons que trop peu de chasses sont organisées en mars en bordure de zone agricole alors que les populations ne sont absolument pas sous contrôle. Tous ces facteurs laissent présager un printemps très coûteux en terme de dégât pour la FDC77.

Par conséquent, nous vous demandons de tout mettre en œuvre avec vos services et ceux de l'Office Français de la Biodiversité pour que l'obligation d'agrainage dissuasif de printemps soit contrôlée.

.../..

Des procédures de manquement à l'interdiction de l'agrainage ont été initiées cet automne sur certains territoires. Si lors de ces contrôles de printemps des anomalies sont constatées, nous vous demandons de les sanctionner lourdement.

Les administrateurs ont le sentiment que le message porté par le président de la fédération des chasseurs n'ait pas été relayé sur le terrain. Le peu de chasse durant ce mois de mars en est le parfait exemple.

Les territoires défaillants sont aujourd'hui clairement identifiés (un parc sur la commune de Liverdy, le massif de Villefermoy, les marais de Montarlot et d'Episy, une partie de la forêt domaniale de Chenoise, les Bois de Valence...). Ils présentent des déséquilibres liés à des pratiques de chasse ou d'absence de chasse qui interpellent.

La profession agricole a toujours essayé d'être constructive sur ce sujet compliqué. Aussi, après deux ans de mise en œuvre du schéma départemental de gestion cynégétique, nous demandons que les mesures soient pleinement appliquées et que les détenteurs de droit de chasse qui ne respectent pas leurs obligations se voient contraints financièrement et que des tirs de nuit ou des battues administratives soient organisées.

Nous savons que ce dossier du grand gibier prendra du temps à se régler mais nous avons besoin de vous pour faire prendre conscience aux chasseurs que la situation ne peut plus rester en l'état.

Nous profitons de ce courrier pour vous alerter sur la situation de la corbeautière de Nangis qui se situe sur une propriété du Conseil Départementale en bordure d'agglomération et qui nécessite une intervention urgente avant les semis de printemps.

Nous comptons pleinement sur votre action.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Président de JA77 :

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and lines, characteristic of Yves Coppe.

Yves COPPE

Le Président de la FDSEA77 :

A black ink signature with a long horizontal stroke at the end, characteristic of Cyrille Milard.

Cyrille MILARD